

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Remarques de Mgr. l'évêque d'Angers sur le rapport de M. Spuller

Angers, le 13 juin 1879.

Je viens de lire, avec l'attention qu'il mérite, le volumineux rapport de M. Spuller sur le projet de loi dirigé contre la liberté de l'enseignement supérieur.

Mais ce qu'il me paraît utile de signaler dès maintenant à l'attention du public, c'est la doctrine qui se dégage de cette pièce, et que l'on s'apprête à faire passer dans les actes. Il faut vraiment savoir gré à M. Spuller de l'avoir formulée sans ambages ni détours.

L'Etat est, par excellence, l'instituteur public de la nation ; il a une fonction éducatrice, qui est la plus éminente de toutes celles qu'il remplit pour le compte de la société.

Toute la doctrine des nouveaux projets de loi est là, dans ces propositions qui reviennent à chaque instant sous la plume du rapporteur. L'Etat instruit la nation, au même titre et dans la même mesure qu'il administre la justice et commande l'armée.

justice et de diriger l'armée. Qu'on veuille bien le remarquer, dans la doctrine du rapporteur et des nouveaux projets de loi dont il est le fidèle interprète, il ne s'agit plus seulement de revendiquer pour l'Etat un droit de surveillance et de contrôle que personne ne lui conteste dans les limites de ses attributions.

Mais éloignons pour un moment les conséquences d'un pareil despotisme s'appliquant aux âmes et aux consciences. Je dois commencer par établir que la thèse de M. Spuller est absolument fautive, qu'elle est contraire au bon sens et à la raison.

Mais pour être l'instituteur public d'une nation, il faudrait à tout le moins avoir des doctrines ; car c'est à l'aide des doctrines, et des doctrines seulement, que l'on instruit et que l'on élève les populations.

quelles craintes d'une espérance déçue ! Le bâtiment semble s'approcher et s'éloigner tour à tour. Ce sont des alternatives horribles d'espoir et de désespoir, et trop souvent au moment où les naufragés se croient sauvés, la voile entrevue s'éloigne et s'efface à l'horizon.

Feuilleton du Courrier du Canada

QUEBEC, 7 Juillet 1879--No 119

LE

Désert de Glace.

Aventures du Capitaine Hatteras.

Par JULES VERNE.

(Suite et fin.)

Ils mouraient de faim ; ils n'avaient pas mangé depuis quarante-huit heures, et leur dernier repas fut fait de la chair de leur dernier chien esquimau.

droit de surveillance qui lui compétent ; mais qu'il renonce au rôle d'instituteur et d'éducateur universel qu'on lui propose, sous peine de tomber dans le ridicule et dans l'absurde.

Et puis l'Etat, dont M. Spuller parle avec tant d'émotion, qu'est-ce que cela peut bien être en matière d'enseignement et d'éducation ? On définit d'ordinaire l'Etat : " l'ensemble de pouvoirs publics ". Mais il faut voir les choses telles qu'elles sont, et ne se faire aucune illusion à cet égard.

Car, je le répète, il ne faut pas se payer de mots : l'Etat enseignant, au sens du rapport, se résumera toujours plus ou moins dans un homme qui donne le branle à tout le reste et fait mouvoir maîtres et élèves au gré de sa volonté.

L'on parle des " anciennes maximes du droit public de notre pays. " Mais l'on se garde bien d'ajouter que suivant ces maximes, la religion catholique était la règle absolue de l'enseignement et de l'éducation.

bien compris que, voulant à son tour s'arroger des pouvoirs très étendus sur l'éducation du pays, il commença par décréter que l'universel prendrait pour base de son enseignement la religion catholique, apostolique et romaine. Quelque jugement qu'il faille porter sur de telles maximes, l'on s'explique du moins qu'elles aient pu se faire jour dans l'esprit du législateur appelant à son secours une autorité doctrinale qu'il ne possédait pas lui-même.

Si la fonction éducatrice n'est pas comprise dans la notion de l'Etat, si elle ne découle d'aucun des pouvoirs qui le constituent, il en est tout autrement de la famille et de l'Eglise, auxquelles cette fonction appartient essentiellement.

de développer leur corps. S'ils ne peuvent acheter cette œuvre par eux-mêmes, c'est leur droit et leur devoir de se choisir des aides ou des coopérateurs qui puissent les suppléer dans une tâche si importante.

Je crois avoir démontré que la thèse de M. Spuller sur l'Etat instituteur et éducateur universel de la nation est absolument fautive. Voyons à présent quelles seraient les conséquences d'une pareille doctrine.

Que l'on y prenne bien garde : introduire de telles maximes dans la législation, c'est ouvrir la porte à toutes les utopies. Il n'y a pas longtemps, le conseil supérieur de l'instruction publique se voyait obligé de fermer l'accès des écoles à une His-

toire de France où l'auteur enseignait que tous les Français devraient porter le même vêtement. Et pourquoi pas, du moment que l'on s'efforce de faire revivre le communisme spartiate en matière d'éducation ?

Devant l'Etat, instituteur et éducateur public de la nation, et ne souffrant à côté de lui aucune influence rivale, il ne saurait plus y avoir ni liberté de la parole ni liberté de la presse. Car, sous peine d'inconscience, la charge d'âmes universelle qu'il revendique doit suivre les citoyens dans tout le cours de leur vie ; autrement les intelligences jetées dans le moule commun ne garderont pas la forme voulue ; et rien ne sera fait.

Voilà pourquoi il nous paraît impossible qu'un grand pays comme la France consacre par ses suffrages une théorie aussi erronée en elle-même et aussi redoutable dans ses conséquences.

En Bohême, le cent cinquantième anniversaire de la canonisation de saint Jean Népomucène vient d'être célébré solennellement. Prague est la ville natale de ce saint patron. Son corps repose dans cette capitale.

former tant bien que mal une voile. Le vent était favorable ; les malheureux abandonnés se précipitèrent sur la fragile radeau, et prirent le large.

Deux heures plus tard, après des efforts inouïs, les derniers hommes du Forward étaient recueillis à bord du Hans Christian baleinier danois, qui regagnait le détroit de Davis.

Le capitaine reçut en homme de cœur ces sceptres qui n'avaient plus d'apparence humaine ; à la vue de leurs souffrances, il comprit leur histoire ; il leur prodigua les soins les plus attentifs, et il parvint à les conserver à la vie.

Dix jours après, Clawbonny, Johnson, Bell, Altamont et le capitaine Hatteras, débarquèrent à Korsør, dans le Seeland, en Danemark ; un bateau à vapeur les conduisit à Kiel ; de là, par Altona et Hambourg, ils gagnèrent Londres, où ils arrivèrent le 13 du même mois, à peine remis de leurs longues épreuves.

Le premier soin du docteur fut de demander à la Société Royale Géographique de Londres la faveur de lui faire une communication ; il fut admis à la séance du 15 juillet.

Ce voyage, unique dans son espèce, sans précédent dans les fastes de l'histoire, résumait toutes les découvertes antérieures faites au sein

des régions circumpolaires ; il reliait entre elles les expéditions des Parry, des Ross, des Franklin, des MacClure ; il complétait entre le centième et le cent quinzième méridien la carte des contrées hyperboréennes, et enfin il aboutissait à ce point du globe inaccessible jusqu'au pôle même.

Jamais, non, jamais, nouvelle aussi inattendue n'éclata au sein de l'Angleterre stupéfaite.

Les Anglais sont passionnés pour ces grands faits géographiques ; ils se sentent émus et fiers, depuis le lord jusqu'au cockney, depuis le prince-merchant jusqu'à l'ouvrier des docks.

La nouvelle de la grande découverte courut sur tous les fils télégraphiques du Royaume-Uni avec la rapidité de la foudre ; les journaux inscrivirent le nom d'Hatteras en tête de leurs colonnes comme celui d'un martyr, et l'Angleterre tressaillit d'orgueil.

On fêta le docteur et ses compagnons, qui furent présentés à Sa Gracieuse Majesté par le lord Grand-Chancelier, en audience solennelle.

Le gouvernement confirma les noms d'île de la Reine, pour le rocher du pôle nord, de Mont-Hatteras, décerné au volcan lui-même, et d'Altamont-Harbour, donné au port de la Nouvelle-Amérique.

Altamont ne se sépara plus de ses compagnons de misère et de gloire,

devenus ses amis ; il suivit le docteur, Bell et Johnson à Liverpool, qui les acclama à leur retour, après les avoir si longtemps crus morts et ensevelis dans les glaces éternelles.

Mais cette gloire, le docteur Clawbonny la rapporta sans cesse à celui qui la méritait entre tous. Dans la relation de son voyage intitulée : " The English at the North-Pole ", publiée l'année suivante par les soins de la Société Royale de Géographie, il fit de John Hatteras l'égal des plus grands voyageurs, l'émule de ces hommes audacieux qui se sacrifiaient tout entiers aux progrès de la science.

Cependant, cette triste victime d'une passion vivait paisiblement dans la maison de santé de Sten-Cottage, près de Liverpool, où son ami le docteur l'avait installé lui-même. Sa folie était douce, mais il ne parlait pas, il ne comprenait plus, et sa parole semblait s'être en allée avec sa raison.

Cette maladie, " cette folie polaire, " suivait donc tranquillement son cours, et ne présentait aucun symptôme particulier, quand le docteur Clawbonny, qui visitait souvent son pauvre malade, fut frappé de son allure. Depuis quelque temps, le capitaine Hatteras, suivi de son fidèle chien qui le regardait d'un œil doux

et triste, se promenait chaque jour pendant de longues heures ; mais sa promenade s'accomplissait invariablement dans un sens, et dans la direction d'une certaine allée de Sten-Cottage. Le capitaine, une fois arrivé à l'extrémité de l'allée, revenait à reculons. Quelqu'un l'arrêtait-il ? il montrait du doigt un point fixe dans le ciel. Voulaient-ils l'obliger à se retourner ? il s'irritait, et Duk, partageant sa colère, aboyait avec fureur.

Le docteur observa attentivement une manie si bizarre ; il comprit bientôt le motif de cette obstination singulière ; il devina pourquoi cette promenade s'accomplissait dans une direction constante, et, pour ainsi dire, sous l'influence d'une force magnétique.

Le capitaine John Hatteras marchait invariablement vers le Nord.

Le célèbre peintre Schraudolph, l'auteur des superbes fresques de la cathédrale de Spire, est mort à Munich, âgé de soixante-onze ans. L'Allemagne perd en lui un de ses premiers artistes.

CANADA
QUEBEC, 7 JUILLET 1879

Résolutions concernant l'affaire Letellier

Les résolutions proposées par le gouvernement provincial au sujet de la référence de la question Letellier en Angleterre seront discutées aujourd'hui. Elles se lisent comme suit :

L'hon. M. Joly propose :

1. Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur lui demandant de vouloir bien transmettre les résolutions suivantes à Son Excellence le gouverneur-général.

2. Que la province de Québec par l'organe de ses représentants élus pour siéger dans l'Assemblée Législative affirme son dévouement inaltérable à la couronne et à la personne de Sa Majesté.

3. Que cette province est satisfaite de la forme de gouvernement dont elle jouit sous l'acte de l'Amérique britannique du Nord qui lui garantit l'autonomie et le droit de se gouverner elle-même.

4. Que, de même que cette province ne cherche pas à empiéter sur la juridiction du gouvernement fédéral, de même elle veut que ses droits soient respectés par le gouvernement fédéral, et c'est le devoir de ses représentants, auxquels incombe la défense de ces droits de les protéger quand il sont menacés.

5. Que la tentative faite par le gouvernement fédéral de démettre Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec en s'appuyant sur un vote de parti de la chambre des Communes et du Sénat constitue dans le cas présent, un empiètement sur les droits de la province.

6. Que Québec directement intéressée dans les résultats de la démission du cabinet de Boucherville de prononcer jugement sur l'opportunité et la sagesse de l'acte du lieutenant-gouverneur qui a enlevé l'administration des affaires de la province des mains d'un cabinet pour la placer dans les mains d'un autre.

7. Que d'après les principes du gouvernement responsable, la Province s'est prononcée sur l'acte du lieutenant-gouverneur, lorsqu'elle fut appelé à juger le nouveau ministère qui en avait assumé la responsabilité.

8. Que le résultat des élections générales a été un verdict en faveur du nouveau ministère qui, dans la session qui a suivi immédiatement, a réussi à faire passer toute les mesures qu'ils a introduits.

9. Que depuis cette session, trois divisions électorales de la province, savoir : St. Hyacinthe, Rouville et Chambly, ont depuis été appelées de nouveau à se prononcer sur l'acte du lieutenant-gouverneur, et elles l'ont approuvé par de grandes majorités.

10. Que ces nouvelles expressions de l'opinion publique ont d'autant plus de poids que deux divisions sur les trois avaient à remplacer des membres de l'opposition qui avaient été dépossédés de leurs sièges par les tribunaux, et ces deux divisions sont revenues sur leur prétendu verdict du premier mai et ont élu des partisans du gouvernement.

11. Que l'approbation par la province de Québec de l'acte de Son Honneur le lieutenant-gouverneur a été exprimée trop ouvertement, pour laisser aucun doute sur ce sujet, et cette chambre élue pour représenter l'opinion du peuple de cette province remercie Son Excellence le gouverneur-général pour la fermeté et la sagesse qu'il a montrées en arrêtant l'empiètement tenté par le gouvernement et le parlement fédéraux sur les droits de cette province, et exprime la confiance que Son Excellence continuera avec la même fermeté et la même sagesse à reconnaître et à protéger ces droits indéniables.

Par ces résolutions l'hon. M. Joly veut dire à Son Excellence le gouverneur-général, en intervenant dans une affaire où il n'avait mot à dire, et il cherche à faire tomber l'Assemblée Législative dans l'erreur qu'il a commise.

La question de la nomination ou destitution des lieutenants-gouverneurs appartient exclusivement au gouvernement de la Puissance du Canada ; c'est une question purement fédérale.

D'abord, d'une manière positive, claire, nette, incontestable, la nomination du lieutenant-gouverneur est du contrôle absolu de l'exécutif fédéral.
Aucun homme honnête ne peut contredire ce point.
Si l'on veut une preuve autre que celle-là, en voici une puisée dans les journaux de l'assemblée législative de Québec, 11 juin 1878, volume 2, page 15.

Lors du débat de l'adresse en réponse au discours du trône, l'amendement qui suit, a été proposé par l'hon. M. Chapleau, secondé par M. Church : "Que cette Chambre tout en exprimant sa ferme détermination d'insister sur la plus stricte économie, regrette que les avisés actuels de Son Excellence le lieutenant-gouverneur aient

persisté à rester au pouvoir sans avoir été appuyés par la majorité de la chambre d'assemblée, lors de leur rentrée en office, et sans être encore appuyés par cette majorité."

Cette résolution a été votée comme suit : pour 32, contre 31.

Le gouvernement-Joly n'avait pas la majorité, il était en minorité ! Ceci est une contradiction formelle du paragraphe huit.

Plusieurs autres votes démontrent que le gouvernement-Joly n'avait pas, après les élections de mai 1878, de majorité en chambre, puisque les votes de non-confiance ont généralement divisé la chambre en deux parties égales. Voici : vote, 12 juin 1878, 32 contre 31 ; vote, 13 juin 1878, 31 contre 31 ; vote, 26 juin 1878, 29 contre 29 ; vote, 6 juillet 1878, 28 contre 28 ; vote 18 juillet 1878 : "Que le gouvernement ne possède pas dans cette législature la force et l'autorité suffisante pour constituer une administration ferme et efficace, capable de diriger avec avantage les affaires du pays et de protéger ses intérêts." Pour 26, contre 26.

Tous ces votes démontrent que le gouvernement-Joly n'avait pas la majorité après les élections de mai 1878 et durant la session de 1878. Pour échapper à la force de cet argument des faits qui sont contre lui, dans son adresse, l'hon. M. Joly dit, au paragraphe 8, "dans la session convoquée à la suite des élections, les ministres ont réussi à faire adopter toutes les mesures introduites par eux." Pour être exact et dire toute la vérité, l'hon. M. Joly aurait dû ajouter : "pendant plusieurs mesures que nous avons opposées, ont été aussi adoptées."

Ces mesures adoptées, étaient des questions ouvertes. Les paragraphes 6, 7, 8, n'ont donc pas pour base la vérité.

Le paragraphe 9 est faux et mensonger dans son énoncé, il se lit comme suit :

"Que, depuis la session, trois divisions électorales de la province, celles de St. Hyacinthe, de Rouville et de Chambly, ont été appelées à se prononcer de nouveau, et toutes trois ont approuvé, par de grandes majorités, l'acte de Son Honneur le lieutenant-gouverneur."

Il est faux que l'acte du lieutenant-gouverneur ait été soumis à l'approbation des électeurs de St. Hyacinthe. Nous prouvons notre assertion.

L'hon. M. Mercier dans le programme qu'il a lancé aux électeurs du comté de St. Hyacinthe, ne dit pas un mot au sujet de l'acte du lieutenant-gouverneur.

L'hon. M. Mercier est un ministre du cabinet actuel, sa déclaration se trouve être le programme ministériel, car les ministres sont solidaires. Or, il a déclaré aux électeurs "que l'acte du lieutenant-gouverneur était une chose jugée, et que l'on ne s'en occuperait pas." Il a dit encore : "Tout ce dont il s'agit, c'est d'obtenir un gouvernement économique."

Il a résumé ainsi son programme : "Choisissez entre l'économie que je représente et les dépenses extravagantes de nos adversaires, entre la ruine et le salut."

Donc, l'élection de St. Hyacinthe ne peut pas être considérée comme une approbation du coup d'état du lieutenant-gouverneur, puisque les électeurs de l'hon. M. Mercier n'ont pas été appelés à se prononcer sur une question qu'il leur a dit être jugée.

La question soumise aux comtés de Rouville, de Chambly, de St. Hyacinthe, a été celle-ci : voulez-vous être taxés ? Voilà donc l'adresse de l'hon. M. Joly devenue passablement boiteuse ! Quant au dernier paragraphe de cette adresse, il contient une insulte envers le gouverneur-général auquel la chambre locale, si elle votait cette adresse, se permettrait de donner des avis.

Nous croyons que ce dernier paragraphe sera une raison, pour laquelle cette adresse, si elle est expédiée au gouverneur-général, ne pourra être reçue et sera jetée au panier.

Nous avons démontré que la chambre locale n'a pas le droit de s'occuper de la nomination ou de la démission du lieutenant-gouverneur qui est un officier fédéral ; Nous avons prouvé que plusieurs allégués de l'adresse de l'hon. M. Joly sont faux ou exagérés ; Enfin, nous avons établi qu'en votant cette adresse, l'Assemblée législative se couvrirait de ridicule.

Cela suffit, croyons-nous, pour engager la chambre de ne point se compromettre et de refuser d'accepter une adresse qui est un empiètement sur les droits du parlement fédéral, qui est inexacte et fautive en soi, et qui est une insulte et au gouverneur-général et au gouvernement fédéral.

Outre toutes les raisons citées ci-dessus, nous pouvons ajouter que la passion de cette adresse est une inconvenance inexcusable, alors qu'une décision est attendue du gouvernement impérial sur l'interprétation de l'article 59 de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, de 1867. De plus, cette adresse est une bévue envers le parlement fédéral auquel la province se propose de demander de l'aide et du secours.

La situation

Le Pionnier de Sherbrooke commente comme suit la situation politique actuelle de la province de Québec :

Le gouvernement Letellier-Joly a remporté les élections de St. Hyacinthe, Rouville et Chambly. Dieu soit par quels moyens, n'importe il les a remportées, et il est maître de la position.

Sa majorité est maintenant de trois voix. C'est bien plus qu'il n'en faut pour donner à un gouvernement libéral l'audace d'entreprendre de broyer la Province sous son talon.

Déjà il a commencé à démolir la constitution en arrachant au peuple, le droit de se gouverner, en foulant aux pieds les libertés populaires, en enlevant enfin aux députés de la nation le contrôle du trésor public.

La province de Québec le seul rempart de la véritable civilisation dans l'Amérique britannique ; la Province de Québec si conservatrice, se trouve en si peu de temps asservie au joug tyrannique du libéralisme le plus dangereux à cause de son hypocrisie, quel châtiement !

Du train que nous y allons depuis quelque temps, nous arrivons avant longtemps à l'Union Législative, c'est-à-dire à la privation pour notre nationalité, de toute participation au gouvernement de la chose publique.

Quand un peuple en est rendu à acclamer ceux qui le pillent, qui l'asservissent, qui le méprisent, qui l'exploitent pour le dominer, c'est que le sentiment national baisse chez ce peuple, et il ne mérite plus alors que l'asservissement.

La Province de Québec n'a pas eu assez de fierté, d'orgueil, de noblesse pour se soulever en masse contre le coup d'état du deux mars qui lui a donné un despote, elle sourit maintenant au gaspillage de ses propres deniers par un gouvernement qui a usurpé le pouvoir au nom de l'économie. Le gouvernement Joly prodigue ses deniers à gauche et à droite pour la haillonner, et elle laisse faire ! Quelle soit esclave, elle le mérite.

Les libéraux de la Province de Québec repoussés par le peuple pendant vingt ans, à cause de leurs mauvais principes, ont juré sa perte. Pour atteindre leur but, il fallait d'abord et surtout mitiger ses principes religieux, c'est-à-dire lui communiquer un peu de libéralisme ; c'est fait. Et maintenant que sa conscience a reçu le don de l'élasticité, qu'il n'a plus cette fierté d'autrefois, ce respect pour son clergé, cette foi dans sa religion, cette confiance dans la Providence, il va être facile de le dominer.

On va pouvoir lui faire sanctionner la destruction, morceau par morceau, — non pas tout à la fois, car le peuple serait encore alarmé — de la constitution, le rempart de sa liberté, on va pouvoir ruiner en son nom le trésor public et le crédit de la Province, et l'obliger, par ce moyen, de se livrer au pouvoir central, pour se sauver de la banqueroute ; et le gouvernement fédéral qui ne demande pas mieux que d'opérer l'Union Législative se chargera volontiers de la dette de la Province en considération de son Union Législative. Adieu alors à notre liberté, à nos institutions et à nos lois. La mission des libéraux sera accomplie.

Devons-nous pour cela, désespérer de notre avenir ? Pour répondre à cette question nous en ferons une autre.

Se trouve-t-il encore chez nous des personnes assez nobles et assez généreuses pour se vouer au sacrifice ? y a-t-il encore assez de grandeur d'âme, assez de courage et assez d'énergie dans le cœur de la partie saine de la population, pour former une digue puissante et formidable contre le torrent des idées fausses qui semble vouloir nous submerger ? Si oui, nous sommes sauvés et tout l'échafaudage du libéralisme pour nous perdre sera un vain travail ; si non, nous disparaîtrons, avant vingt ans, comme nation distincte.

Qu'on ne l'oublie pas, chaque page de l'histoire nous en donne l'expérience, le bien ne s'opère qu'au prix de la plus grande abnégation. Pour l'obtenir il faut engager un combat inégal, il faut se vaincre soi-même pendant qu'on combat les autres. Ces luttes sont terribles et gigantesques, il est vrai, mais ces victoires sont glorieuses, et rien ne passionne plus les âmes généreuses que ces nobles triomphes.

Pour le mal au contraire il n'y a qu'à déchaîner les mauvaises passions de l'humanité et leur laisser champ libre — ce qui est bien facile — et la victoire lui est acquise.

Malgré le courant libéral qui semble vouloir emporter dans son impétuosité la digue naturelle qui doit lui mettre un frein, nous pouvons encore espérer. Lorsque le danger sera imminent et que la tempête sera déchaînée, l'existence providentielle de notre nationalité nous est un gage que le maître des nations suscitera des hommes qui commanderont la position par leur mission, et le pays sera sauvé.

Cela n'arrivera pas sans que le peuple ait souffert, sans qu'il ait expié ses égarements, et sans avoir subi une profonde humiliation. Il n'aura rien à dire, cependant, car il l'aura voulu.

Réunion du Conseil

Ottawa, 5.—Sir John a reçu la députation de la Nouvelle-Ecosse à Stadacona Hall hier. Il y eut aussi une réunion du Conseil.

Les ministres

Sir John Macdonald, les Hons. MM. Masson, J. H. Pope, J. C. Pope, M. Bawell, M. Baby, Sir A. Campbell, J. C. Aikens et John O'Connor sont les ministres de la ville. L'hon. James Macdonald est à Halifax, Sir Tilley

et l'hon. H. Langevin sont en Angleterre, Sir Ch. Tupper est en route et l'hon. P. D. Wilnot est au Nouveau-Brunswick.

Affaire Letellier

Toronto, 5.—Une dépêche de Londres au Globe confirme la dernière nouvelle que ce journal a reçue. C'est-à-dire que le gouvernement ne veut pas régler une question qui n'est pas sous son contrôle et qui appartient au gouvernement Canadien.

Chronique

(Du Rosier de Marie.)

Sept missionnaires, de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur-de-Marie, se sont embarqués à Toulon, sur le transport de l'Etat, l'Européen, pour Mayotte et Nossi-Bé (petites îles Malgaches.)

La souscription en faveur des écoles chrétiennes libres de la ville Paris, dépasse en ce moment 200,000 francs.

Son Eminence le cardinal archevêque de Toulouse a souscrit pour 500 francs en faveur des victimes du cyclone de l'île de la Réunion.

Il y a peu de jours des profanateurs ont jeté dans la petite chapelle de Coëtgen (Côtes-du-Nord), à Saint-Helen, une matière composée qui a enfumé et noirci les objets réunis dans cet oratoire vénéré, qui, comme on le sait, est un lieu de pèlerinage. L'an dernier, à pareille époque, le même fait s'est produit. Le profanateur est recherché.

Sur treize candidats présentés par les Frères Maristes de Haubourdin (Nord), pour l'obtention du brevet de capacité, douze ont pleinement réussi.

Le ler de ce mois, deux trains spéciaux de pèlerinage ont quitté Bordeaux à destination de Lourdes. Ces trains emportaient 1,440 voyageurs, parmi lesquels 400 élèves des Frères de la doctrine chrétienne.

Les cercles catholiques de Toulouse sont allés présenter, dimanche soir, leurs respectueuses félicitations à Son Eminence le cardinal archevêque de Toulouse.

M. Paul Poncet, maire d'Avignon, suivi de ses deux adjoints, a donné sa démission, après une vive altercation avec une partie du Conseil municipal, qui voulait évincer du Pontet les Frères et les Sœurs des écoles de cette annexe de la commune d'Avignon.

Un comité pour la défense des intérêts catholiques s'est fondé à Valence (Drôme), sous le patronage de Monseigneur l'évêque. Une souscription a été ouverte dans cette ville pour y établir une école libre de Frères.

Soixante dames de la halle de Poitiers ont tenu à honneur d'aller rendre hommage à Son Eminence Monseigneur Pie.

Monseigneur Bataille, évêque d'Amiens, vient de mourir. Il a reçu, quelques jours avant son décès, les élèves du grand séminaire et leur a adressé de suprêmes exhortations. Le Saint Père avait envoyé au prélat sa bénédiction in articulo mortis.

Monseigneur Bataille, était né à Houplines (Nord), le 23 août 1820. Il était curé archiprêtre de Saint-Jacques à Douai, lorsqu'il fut, en 1873, appelé sur le siège de saint Firmin. Préconisé le 25 juillet, il fut sacré le 21 septembre suivant. Le regrettable prélat n'avait donc que cinquante-neuf ans d'âge et six ans d'épiscopat.

Les funérailles de l'évêque d'Amiens, Monseigneur Bataille, ont eu lieu mardi 17 juin. Monseigneur Langénieux, archevêque de Reims, métropolitain, présidait la cérémonie.

Le Galignanis annonce la prochaine publication en deux volumes, par le Révérend Robert Cooke, d'esquisses de la vie de Monseigneur de Mazenod, évêque de Marseille, et fondateur de la Société des Oblats de Marie Immaculée. L'ouvrage, dit l'Athenæum, comprendra de curieux détails des travaux des missions de la Société dans les diverses parties du monde, et plus particulièrement sur le territoire de la Baie d'Hudson et l'établissement de la Rivière-Rouge.

NOUVELLES

—Le montant total des exportations du port d'Ottawa pour le mois de juin est de \$152,544, une augmentation de \$18,433 sur l'année dernière à la même époque.

—Une dépêche d'Ottawa dit : Pendant la saison présente plus de 26,000,000 de pieds de bois de sciage ont été expédiés de la Chaudière, desquels 18,000,000 de pieds ont été transportés à Whitehall par des bateaux américains, et le reste par des berges canadiennes. Ce qui fait 5,000,000 de pieds de plus que l'année dernière dans le même espace de temps.

—Une nouvelle loi passée au Texas impose une amende de \$30 à \$50 à ceux qui jouent (gamblers) et qui courent les chevaux le dimanche.

—Afin d'encourager l'immigration, le comté de Wise, Texas, donne \$10 par mois aux pauvres qui demeurent dans les limites du comté.

—On se propose de poser un câble au-dessus des chutes Niagara, auquel on suspendra un char. Ce char, placé au milieu et en face de la cataracte, descendra et remontera perpendiculairement les hardis visiteurs qui voudront essayer ce nouveau mode de transport.

MILITAIRE.—Il circule de nouveau un rumeur allant à dire que le gouvernement impérial se propose de lever deux régiments en Canada.

—Lisez ce qui suit, du Dr Fasset, de St. Alban, Vermont, E.-U. J'ai examiné avec soin, et je m'en suis servi en même temps, un vin de Quinine préparé par Kenneth Campbell & Cie et j'ai trouvé que c'était une préparation délicate et précieuse. Elle se compose de vin pur et contient actuellement la quantité de Quinine représentée. Je puis la recommander avec instance. J. F. FASSET.

Pour la dyspepsie, l'abattement moral et la débilité, elle agit comme un charme. "Servez-vous du vin de Quinine de Campbell."

En vente chez MM. Thompson, Codeville et Cie, J. L. Lepage et J. B. Z. Dubéau. 29 juin 79-Jan—79c

EXPOSITION DE PARIS.—Mesdames et Messieurs : La maison Renaud & Cie, a le plaisir d'inviter ses amis et le public en général de venir visiter l'exposition magnifique d'articles de fantaisie qu'elle vient de recevoir directement de l'EXPOSITION DE PARIS.

On trouvera à notre établissement tout ce qu'il y a de plus nouveau pour les cadeaux de NOËL et du JOUR DE L'AN. Nous donnerons sous peu une liste des effets reçus. Une visite est sollicitée. RENEAU & Cie, 24, Rue St. Paul.

annonces Nouvelles.

Loterie pour l'église de Ste. Foye. M. Pierre Beaudoin. Avis de sousmission.—D. Ouellet. La Bonne Sainte Anne. Magnifique pianos à vendre.—Oct. Lemieux & Cie Demande Grande excursion. Encaen.—Oct. Lemieux & Cie. Réduction de 25 pour cent Au Bon Marche. Magasin des familles.—Bédard, Garneau & Cie.

SI VOUS VOULEZ ACHETER MARCHANDISES A 25 Pour Cent Au dessous des prix ordinaires, ALLEZ AU BON MARCHÉ ! Coin des Rues St. Jean et Collins. HAUTE-VILLE. P. S.—Vous serez satisfait. 16av-79-c

Bulletin Commercial. Le montant perçu à la Douane de Québec le 5 courant est de \$1,237 05. MARCHES DE QUEBEC. Farine et Grains. Québec, 7 juillet 1879.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries for Farine (Sup. extra, baril, 196c \$ 5 25 a 5 50), Extra (4 90 a 5 00), Forte pour boulangers (4 80 a 5 00), Extra du printemps (4 60 a 4 75), Superfine No. 2 (4 30 a 4 40), Fine (3 75 a 3 85), Farines en poches, de 100 livres (2 30 a 2 40), de seigle en quart (3 80 a 3 90), Mais ou blé d'Inde blanc, par 100 livres (1 35 a 1 40), Mais ou blé d'Inde jaune, par 100 livres (1 25 a 1 30), Grains.—Blé de semence (rouge) par 60 livres (6 00 a 6 00), Orge par minot (0 60 a 0 60), Pois (0 80 a 0 85), Fèves le minot (1 65 a 1 75), Avoine 34 livres (0 33 a 0 34), Avoine par 100 livres (0 70 a 0 75), Grains par 200 livres (4 60 a 4 75), Foin par 100 bottes (7 50 a 8 50), Paille par 100 bottes (3 50 a 4 00).

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries for Bœufs, Moutons, Etc., etc. Québec, 7 juillet 1879. Veau 1ère qualité, par 100 livres \$ 9 00 a 10 00, 2ème " " 7 50 a 8 00, 3ème " " 5 00 a 5 50, Veau par livre (0 08 a 0 10), Mouton par livre (0 08 a 0 10), Veau par livre (0 06 a 0 10).

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries for Lards, Jambons, Etc., etc. Québec, 7 juillet 1879. Lard frais par 100 livres (6 00 a 7 00), Lard par livre (0 09 a 0 10), Saucisse " " 0 09 a 0 10, Jambons frais par livre (0 07 a 0 08), Jambons " " 0 09 a 0 10, Lard Motté, par 200 livres (14 00 a 15 00), Mince, " " 13 00 a 13 50, Prime Motté, " " 11 50 a 12 00, Engl. P. Moss, " " 10 00 a 10 50, Extra Prime, " " 10 00 a 12 00, Saindoux en sciau (2 00 a 2 10).

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries for Provisions, Etc., etc. Québec, 7 juillet 1879. Beurre frais par livre (3 10 a 3 11), Patates (0 08 a 0 10), Oignons par baril (0 00 a 0 00), Saucis par douz (0 09 a 0 10), Sucre d'étable par livre (0 07 a 0 08), Pommes par baril (5 00 a 6 00), Oranges par caisse (11 00 a 12 00), Citrons (10 00 a 12 00), Figues en boîte de 2 livres (0 00 a 0 10), Fromage, par livre (0 08 a 0 10), Raisin de Malaga par livre (0 06 a 0 07).

Volailles.

Table listing prices for various birds like Dindes, Poulets, and Pigeons per couple or dozen.

IMPORTATIONS

6 juillet—Par le SS POLYNESIAN, Brown, de Liverpool—3 ballots à Chas Samson 4 do à Fisher et Blouin 17 do à Léger et Rinfret 11 do à J. E. Bigaouette. 1 do au consul norvégien 4 do à l'hon R Moreton 2 do à J Hamel et Frères 12 do à N Turcotte 1 do à l'abbé Guay.

DÉCÈS

En cette ville, le 5 du courant, à l'âge de 72 ans, Monsieur André Leroux Cardinal, ex-chef des messagers des Communions. Son service sera chanté demain à 9 heures, à la Basilique. Parents et amis sont priés d'y assister. Aussitôt après le service, il sera transporté à la gare du chemin de fer du Nord pour se rendre à Ottawa, où il sera inhumé après un service chanté à la Basilique d'Ottawa.

Hier, à l'âge de 4 mois, Joseph Léon Paul, enfant de M. J. O. Fontaine, directeur de colonisation.

Loterie pour l'Eglise de Ste. Foye.

AVIS.

Le tirage des lots de la Loterie, pour l'église de Ste. Foye aura lieu à Ste. Foye, à la résidence de Monsieur J. Bte. Lévesque, le 19 AOÛT prochain, à 10 HEURES du matin et se continuera les jours suivants. Des personnes qui ont en mains les talons des billets sont priés de les remettre d'ICI AU 1er AOÛT et de les transmettre aux soussignés, avec les noms exactement écrits.

Une table de bazar et de rafraîchissements seront aussi tenues au même endroit, Ste. Foye. J. B. LÉVESQUE, Président, FÉLIX BELLEAU, Secrétaire. Québec, 7 juillet 1879—808

M. PIERRE BEAUDOIN,

L'HONNEUR d'annoncer au public, qu'à raison des droits nouveaux imposés sur les articles qui entrent dans la confection d'un orgue, il a cru devoir faire subir à son établissement des modifications qui le mettent en état de fabriquer les tuyaux en métal. Québec, 5 juillet 1879—807

La Bonne Sainte-Anne.

Un magnifique vapeur Rival laissera le Quai L du Marché Champlain, à 6.30 HEURES A. M., tous les jours, pour la Bonne Ste. Anne. Au retour, le vapeur laissera Ste. Anne, à 3 HEURES P. M., arrivant à Québec avant le départ des vapeurs de Montréal.

DIMANCHE prochain, le vapeur fera un second voyage laissant Québec à 1 HEURE P. M., et sera de retour à 6 HEURES P. M. Pour plus amples informations, s'adresser à G. E. HUMPHREY, Jr., Québec, 3 juillet 1879—2um 805

Magnifique Piano à Vendre

Par OCT. LEMIEUX & CIE.,

Un magnifique Piano carré de 7 1/2 octave, boîte en bois de rose richement sculptée, ayant coûté \$500.00, seulement un an de service, à vendre à grand sacrifice pour le compte d'une famille. On peut le voir et le visiter en tout temps à notre salle d'exan, rue et faubourg St. Jean. Conditions argent comptant. S'adresser à notre salle. OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs. Québec, 3 juillet 1879—759

Demandé.

500 AGENTS pour vendre un article d'une commission générale et en demande journalier, un agent actif peut faire de \$3.00 à \$5.00 par jour. S'adresser par lettre, boîte 843, Bureau de Poste, Québec. Québec, 2 juillet 1879—3m 803

L'EXPOSITION EXTRAORDINAIRE

DE— Puces Industrielles

LA DERNIERE SEMAINE de l'Exposition Extraordinaire des PUCES INDUSTRIELLES est ouverte de DIX HEURES du matin à SEPT HEURES du soir, au magasin de musique de M. MORGAN, rue de la Fabrique. Entrée : 25 billets de famille admettant huit personnes \$1.00. Québec, 30 juin 1879—1s 801



SOUSSIONS POUR LE

Chemin de Fer du Pacifique.

DES SOUSSIONS pour la construction de cent milles de voie ferrée, à l'ouest de la rivière rouge, dans la province du Manitoba, seront reçues par le soussigné jusqu'à MIDI, VENDREDI, le PREMIER AOÛT prochain. La voie ferrée commencera à Winnipeg et se prolongera vers le nord-ouest pour se joindre au tronçon principal dans le voisinage de la ligne de base et de là à l'ouest entre le Portage de la Prairie et le lac Manitoba. Les soumissions seront faites sur des formules imprimées qui, avec autre information, peuvent être obtenues au bureau des ingénieurs du chemin de fer du Pacifique, à Ottawa et à Winnipeg. F. BRAUN, Secrétaire. Département des chemins de fer et des canaux, Ottawa, 16 juin 1879. Québec, 23 juin 1879—6s21ps 798

ENCAN D'UNE MAGNIFIQUE MAISON

Par OCT. LEMIEUX,

LUNDI, LE 7 JUILLET,

Vendu sur les lieux, 92, Rue des Commissaires, près le chemin de Fer du Nord, St. Roch.

PAR encan sera vendu LUNDI, le 7 Juillet, au lieu ci-haut mentionné une magnifique maison sur deux étages, toit français, mesurant 35 par 40 pieds ayant six beaux logements pouvant se louer de 5 à 6 piastres chaque, avec caves jointées et une grande et spacieuse cour. Le terrain mesure 40 sur 100 pieds, la maison est bâtie sur le milieu du terrain donnant un magnifique jardin sur la rue des Commissaires, abouissant au Chemin du Nord.

Titre incontestable, condition connue le jour de la vente. Pour toute information s'adresser à notre Salle d'Encan ou à M. Berti, Rue du Prince-Arthur. La Vente à 11 HEURES précises. OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs. Québec, 2 juillet 1879. 759

BAZAR

En faveur de l'Asile du Bon Pasteur.

Il sera tenu un Bazar en faveur de cette Institution de charité, dans le cours du mois de SEPTEMBRE prochain.

Les personnes qui seraient disposées à faire quelque don en faveur de la bonne œuvre, sont priées de vouloir bien le faire parvenir aux Dames dont les noms suivent :

- Mesdames Alexis Garriep, Mlle Deschênes, Félix Fortin, Séraphin Arol, Frédéric Fraser, Félix Nolel, Vve Michel Drolot, Julien Samson, P. X. Biron, Joseph Lafrance, Napoléon Morency, François Rochon, Basile Vailhant, Zacharie Proulx, D. Gosselin, J. B. Vézina, Joseph Piché, Elie Hamel, Nazaire Leclanche, Joseph Vermette, Augustin Trudé, Charles Langlois, Benjamin Page, Zéphirin Vandry, Eugène Laroche, Mlle E. Munn, Mesdames Michel Rigali, Eusèbe Renaud, Ferdinand Auclair et Alfred Lortie, François Lacroix. Messdames Ferdinand Martineau et Théodore Tremblay présideront à la table des rafraîchissements. Québec 16 janvier 1879. 673

Commercial House.

Deuxième Importation de la Saison du célèbre GANT DE KID

CECILE

Pour jeunes demoiselles, 2 boutons, Noir, Blanc et de Couleur. Dames, 2, 3 et 4 boutons, Noir, Blanc et de Couleur. Messieurs, 2 boutons, Noir, Blanc et de Couleur. Nouveaux Gants Laeés brevetés. Couteurs, Noir, ou opera, et autres.

une grande quantité que nous gardons de ces gants nous permet d'assurer aux dames qu'ils trouveront toujours toutes les nuances requises. Prix : 75, 95, 1 25 et 1 50.

BEHAN BROS

Québec, 28 mai 1879—15 mai 79.c. 761

Cabinet Musical de Needham.

LE SOUSSIGNÉ vient d'être nommé Agent pour cet instrument et a reçu en même temps plusieurs de ces Orgues ingénieuses.

Qui demande chez les personnes qui la jouent aucune connaissance de la musique.

Simple de construction, et d'un mécanisme très-fort, ces Orgues deviennent rarement en mauvais ordre. Elles sont incomparables pour les invalides ou autres personnes, qui aiment la musique, et le prix est à la portée de toutes les bourses. Veuillez entrer et les examiner. H. MORGAN, Marchand de Pianos et d'Orgues, 28, rue la Fabrique. Québec, 26 mars 1879. 705

A. St. Laurent & Cie,

ENCANTEURS et COURTIERS

ET MARCHANDS A COMMISSION, ET Seuls fabricants de la Peinture Elastique,

No. 42, Rue St. Pierre, Basse-Ville, QUÉBEC.

LES soussignés donneront une attention spéciale à la liquidation des successions et aussi à la prise d'inventaire sur des cess ontes faites par les défunts.

A. St. L. & Cie., ont l'honneur d'attirer l'attention du public sur la nouvelle découverte de la Peinture Elastique. Cette peinture est bien supérieure à aucune autre et coûte bien meilleur marché. Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau, elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit; n'exige que trois heures de beau temps pour sécher, et donne au bardeau l'apparence de l'ardoise. Nous pouvons hautement recommander pour la pierre et la brique, ainsi que pour les toits, hangars, granges, remises, clôtures, etc., etc. Les toits des bâtisses de la cité défectueux et plusieurs autres bâtisses du gouvernement de la Puisseance. En vous servant de cette peinture, vous faites une économie de 25 pour cent, par jour, sur la main-d'œuvre, vu qu'elle est délayée prête à être employée. Un seul gallon couvre 150 pieds. Déféz-vous de la contrefaçon. Les barils seront chargés extra, et l'argent sera remis à ceux qui les rapporteront. L'on pourra se procurer des listes de prix et certificats de cette peinture en s'adressant à notre bureau. MM. J. L. Martineau, No. 43, rue Saint-Pierre, Basse-Ville; J. E. Martineau, No. 43, rue Saint-Joseph, Saint-Roch; Joseph Allain, rue Saint-Valer, Saint-Sauveur; Robitaille & Picher, No. 1, rue et faubourg Saint-Jean; V. Bélanger, rue la Fabrique, Québec. A. ST. LAURENT & CIE. Québec, 2 juin 1879—lan. 776

CE JOURNAL

peut-être trouvé sur l'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE., (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York. Québec, 7 février 1879. 697

BELAND, GARNEAU & CIE., PROPRIETAIRES DU

MAGASIN DES FAMILLES

No. 117, RUE ST. JEAN, (PRES DE LA PORTE.)

NOUS désirons informer le public que nous avons reçu un assortiment complet de GANTS DE KID de toutes nuances de la célèbre manufacture de PERRIN & FRERES, lesquels sont sans égal.

—AUSSI— Des Fleurs Françaises pour ornements de têtes, Robes et Chapeaux. Bas de Fantaisie de toutes grandeurs, pour femmes et enfants. Nous avons aussi un grand lot de Corsets Français et Anglais, de 75 cts. et \$1.00 pour 40 CENTIMS.

N. B.—Les Messieurs trouveront comme d'habitude notre département des plus complets en Drap Uni et de Fantaisie, Collets, Poignets, Chemises, chaussettes, etc., etc., etc., etc., à des prix à défier toute compétition.

Beland, Garneau & Cie.

Québec, 30 mai 1879—22 avril 1879—lan.—c 740

HOLMAN PAD COMPANY.

32, Rue Garn eau, uebec



C'EST un remède MERVEILLEUX qui n'a jamais failli et qui agit sur le principe d'absorption guérissant sans application médicale même les cas les plus vieux et les plus malins. Québec, 22 mai 1879. C'est avec plaisir que je certifie, qu'après avoir porté deux Sachets

d'Holman pour la dyspepsie et le foie, j'ai été entièrement guéri de cette maladie dont je souffrais depuis quinze à dix-huit ans. Je profite de cette occasion pour recommander à toute personne qui serait atteinte de cette maladie, comme étant un remède très-efficace, et que toute personne dyspeptique devrait avoir. En remerciant la providence de m'avoir fait connaître ce remède. Je suis votre dévoué serviteur. L. DROUIN, Libraire, St. Roch, Québec. Toronto, 19 février 1879.

COMPAGNIE DES SACHETS DU FOIE HOLMAN :

Messieurs :—J'éprouve un grand plaisir à attester de l'extrême efficacité de votre remède pour la dyspepsie. Ma mère, Madame W. A. Murray, No. 146, rue Wellington, Toronto, a été une martyre par suite des souffrances que cette maladie lui a causées pendant au-delà de six ans, n'obtenant que de faibles soulagements temporaires des remèdes ordinaires auxquels on a recourus dans ces cas.

Après en avoir été persuadée, elle consentit à porter un de vos sachets pour le foie, et malgré son manque de confiance, elle éprouva un soulagement sensible dans l'espace de quelques semaines. Depuis lors, elle a porté un second sachet, et désire reconnaître au créancier sa confiance et le crédit que méritent vos sachets pour avoir opéré chez elle une cure contre toute attente et pour laquelle non-seulement elle se sent profondément redevable envers vous, mais je dois moi-même vous féliciter et vous remercier pour cette cure que je n'aurais pas osé espérer. Votre respectueux, C. STUART MURRAY, M. D., L. R. C. P., etc. St. Roch, Québec, 10 Fév. 1879.

COMPAGNIE DES SACHETS DE HOLMAN :

Messieurs :—C'est avec satisfaction que je vous écris quelques mots pour vous informer que je suis bien de ma dyspepsie; je me compte guéri après avoir porté le Sachet pendant un mois après avoir souffert cinq ans de cette triste maladie. Je vous suis bien reconnaissant. Si vous aimez à mettre mon certificat sur les journaux de Québec, je suis certain que vous en vendrez beaucoup. Je suis positif que dès que le Sachet va être prouvé par quelque personne il va faire son chemin. Votre obéissant serviteur, JOSEPH RICHARD, Charpentier, St. Roch Nord, Québec. P. S.—Prix spécial \$3.50 Régulier \$2.50 Enfant \$2. Adressez par la maille sur la réception du prix Québec, 29 mai 1879—lan. 760

MEUBLES!! Medailles et Diplomes

A Bon Marché!! ACCORDÉS A LA DERNIERE EXPOSITION!

POUR DEUX MOIS SEULEMENT. Chapeaux! Chapeaux!!

MALGRÉ la hausse des prix sur les matériaux, amenée par le nouveau tarif, les Directeurs de la Compagnie Manufacturière de Meubles de Drum ont décidé de continuer à vendre à bon marché, leur stock considérable et varié de MEUBLES NEUFS!!

offrant au public l'avantage d'acheter des meubles neufs beaucoup à meilleur marché qu'il pourra le faire à l'avenir. Les Directeurs invitent ceux qui ont l'intention d'acheter des meubles, de venir examiner ceux qui sont étalés dans leur Entrepôt, en face du marché St.-Paul.

A la suite de nouveaux arrangements, le visiteur n'a plus d'escaliers à monter pour visiter. THOMAS CRAIG, Gerant et Trésorier, C. M. M. D. Québec, 15 mai 1879—2m. 762

AVIS

M. L. JOBIN, Sculpteur, fait savoir aux MM. DU CLERGE ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES qu'il fera sur commande autels et statues en bois décoré dans le style curé. Des photographes seront envoyés à tous ceux qui désireront voir les modèles avant de donner leur commande. L. JOBIN, Coin des rues Claire Fontaine et Breton Vis-à-vis la Tour, Faubourg St. Jean, Québec. Québec, 8 mai 1879—lan.c. 755

David Ouellet, ARCHITECTE ET TOISEUR.

No. 85, RUE D'AGUILLON. Architecture Religieuse, une spécialité.

Entrepreneur de toutes sortes d'ouvrage d'Architecture, tels que : AUTELS, CHAIRES, ORNEMENTATION, etc., à DES PRIX TRÈS-MODÉRÉS. Québec, 10 Mai 1878—lan.c 491

CORYZINE

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza.)

C'EST un remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une petite boîte en carton. Le prix en est de 15 CENTIMS. Nous pouvons vendre 1/2 DOZ. de ces PETITES BOITES pour \$1.80. Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air. En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA. Québec, 5 avril 1879. 726

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

(Etablis en 1867.)

Oct. Lemieux & Cie., ENCANTEURS & EVALUATEURS, SALLES D'ENCAN :

Rue et Faubourg Saint-Jean, QUÉBEC.

OCT. LEMIEUX & Cie., recevront à leurs salles d'encan des marchandises et effets de toutes sortes, avant de les vendre à l'encan, des évaluations, inventaires, etc., ils disposeront sous huit jours de leur réception, les marchandises qui leur seront expédiées.

Attention personnelle!—Condition libérales!—Règlement immédiat! Québec, 20 mai 1879. 759

IMPORTANT!

QUAND vous visitez la cité de New-York, épargnez vous les frais d'express pour transporter vos bagages et de voitures de louage, en vous arrêtant à la GRAND UNION HOTEL, presque en face du Grand Central Depot, 350 chambres élégantes réduites à \$1 et au-dessus par jour. Genre européen. Élevateur. Restaurant approvisionné de ce qu'il y a de mieux. Voitures, omnibus et chemin de fer aérien, de l'hôtel à tous les dépôts. Québec, 20 mai 1879—lan. 765

CHEMIN DE FER C. M. O & O

DIVISION DE L'EST.

Changement d'Heures RED CTION DES PRIX.

À commencer de LUNDI, le 19 MAI 1879, les Trains sur cette Division marcheront comme suit :

Table with columns for Train Express, Accommodation, Arr. à 3 Rivières, Laissera 3 Rivières, Arriv. à Hochelaga, etc.

Compagnie de Navigation à Vapeur DU ST. LAURENT.

Ligne de Kamouraska.

Jusqu'à nouvel avis, le vapeur CLYDE, Capt. A. BERNIER, LAISSERA le quai St. André à 7 HEURES A. M., les MERCREDIS et SAMEDIS, pour Boucher, Isles aux Grues, Fieslet, St. Jean Port Joli, Rivière Ouelle et Kamouraska.

Le vapeur Kamouraska suivant que la marée le permettra et la Rivière Ouelle à 6 A. M., les LUNDIS et JEDDIS. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie, quai St. André. A. GABOURY, Secrétaire. Québec, 5 juin 1879. 756

Traverse du Grand-Tronc.

Et après le 9 courant, le steamer de la Traverse laissera QUÉBEC, STATION DE LÉVIS, A. M. 7.15 Express Intercolonial pour Halifax, 9.15 Train pour Richmond et Malle pour Rivière-du-Loup. P. M. 7.00 Train du marché pour la Rivière-du-Loup et malle pour l'Ouest. P. M. 7.45 Train du marché venant de la R.-du-Loup et Malle venant de l'Ouest. P. M. 4.00 Malle venant de la Rivière-du-Loup. 7.15. Expresse de l'Intercolonial venant de Halifax.

Voyages intermédiaires pour le fret. Québec, 17 mai 1879. 669

"INDUSTRY."

AN ILLUSTRATED WEEKLY JOURNAL OF SCIENCE APPLIED TO MANUFACTURE AND ART, RAILWAYS, NAVIGATION, MINING, METALLURGY, PUBLIC WORKS, ELECTRICITY, CHEMISTRY AND TECHNOLOGY.

"INDUSTRY" is the most complete compendium of all information interesting to Manufacturers, Merchants and Inventors.

Published every Saturday at the Office, 295, Queen St. W. C. LONDON ENGLAND. Subscription Free by Post—Yearly, 21s. 8d. stg.—Half Yearly, 10s. 10d. stg., Payable in Advance.

Agents pour le Canada, BROUSSEAU FRÈRES, Bureau du Courrier du Canada, 9, rue Beaudé, Québec. Québec, 14 juin 1879. 785

J. A. Couture, Médecin - Vétérinaire,

Inspecteur de la Quarantaine des animaux à Lévis

Et professeur de matière médicale et d'anatomie pratique au collège vétérinaire de Montréal.

TOUTES les maladies des animaux domestiques traitées à des prix modérés. 49, RUE DES JARDINS. Entre la Cathédrale Anglaise et l'Hôtel St. Louis. Québec, 20 juin 1870—3m 791

Tousignant & Pinault, AVOCATS,

No. 28, Rue Ste. Anne, Haute-Ville, QUÉBEC.

Suivent le district de Montmagny. J. O. TOUSIGNANT. L. F. M. PINAULT Québec, 17 février 1879—1 an. 704

Oct. Lemieux & Cie., ENCANTEURS & EVALUATEURS, SALLES D'ENCAN :

Rue et Faubourg Saint-Jean, QUÉBEC.

OCT. LEMIEUX & Cie., recevront à leurs salles d'encan des marchandises et effets de toutes sortes, avant de les vendre à l'encan, des évaluations, inventaires, etc., ils disposeront sous huit jours de leur réception, les marchandises qui leur seront expédiées.

Attention personnelle!—Condition libérales!—Règlement immédiat! Québec, 20 mai 1879. 759

IMPORTANT!

QUAND vous visitez la cité de New-York, épargnez vous les frais d'express pour transporter vos bagages et de voitures de louage, en vous arrêtant à la GRAND UNION HOTEL, presque en face du Grand Central Depot, 350 chambres élégantes réduites à \$1 et au-dessus par jour. Genre européen. Élevateur. Restaurant approvisionné de ce qu'il y a de mieux. Voitures, omnibus et chemin de fer aérien, de l'hôtel à tous les dépôts. Québec, 20 mai 1879—lan. 765

CHEMIN DE FER C. M. O & O

DIVISION DE L'EST.

Changement d'Heures RED CTION DES PRIX.

À commencer de LUNDI, le 19 MAI 1879, les Trains sur cette Division marcheront comme suit :

Table with columns for Train Express, Accommodation, Arr. à 3 Rivières, Laissera 3 Rivières, Arriv. à Hochelaga, etc.

Traverse du Grand-Tronc.

Et après le 9 courant, le steamer de la Traverse laissera QUÉBEC, STATION DE LÉVIS, A. M. 7.15 Express Intercolonial pour Halifax, 9.15 Train pour Richmond et Malle pour Rivière-du-Loup. P. M. 7.00 Train du marché pour la Rivière-du-Loup et malle pour l'Ouest. P. M. 7.45 Train du marché venant de la R.-du-Loup et Malle venant de l'Ouest. P. M. 4.00 Malle venant de la Rivière-du-Loup. 7.15. Expresse de l'Intercolonial venant de Halifax.

Voyages intermédiaires pour le fret. Québec, 17 mai 1879. 669

"INDUSTRY."

AN ILLUSTRATED WEEKLY JOURNAL OF SCIENCE APPLIED TO MANUFACTURE AND ART, RAILWAYS, NAVIGATION, MINING, METALLURGY, PUBLIC WORKS, ELECTRICITY, CHEMISTRY AND TECHNOLOGY.

"INDUSTRY" is the most complete compendium of all information interesting to Manufacturers, Merchants and Inventors.

Published every Saturday at the Office, 295, Queen St. W. C. LONDON ENGLAND. Subscription Free by Post—Yearly, 21s. 8d. stg.—Half Yearly, 10s. 10d. stg., Payable in Advance.

Agents pour le Canada, BROUSSEAU FRÈRES, Bureau du Courrier du Canada, 9, rue Beaudé, Québec. Québec, 14 juin 1879. 785

J. A. Couture, Médecin - Vétérinaire,

Inspecteur de la Quarantaine des animaux à Lévis

Et professeur de matière médicale et d'anatomie pratique au collège vétérinaire de Montréal.

TOUTES les maladies des animaux domestiques traitées à des prix modérés. 49, RUE DES JARDINS. Entre la Cathédrale Anglaise et l'Hôtel St. Louis. Québec, 20 juin 1870—3m 791

Tousignant & Pinault, AVOCATS,

No. 28, Rue Ste. Anne, Haute-Ville, QUÉBEC.

Suivent le district de Montmagny. J. O. TOUSIGNANT. L. F. M. PINAULT Québec, 17 février 1879—1 an. 704

GEO. P. ROWELL & CO

BUREAU D'ANNONCE DE JOURNAUX

Pour le prix de dix centims, on peut se procurer une brochure de cent pages avec la liste des journaux et les prix chargés pour l'insertion des annonces.

Pour le prix de dix piastres, on peut faire insérer quatre lignes pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.

10 RUE SPRUCE, Québec, 28 mai 1879. 773

\$10 A \$1,000 DÉPOSEES dans les STOCKS WALL STREET, confisquent à la fortune tous les mois Livres envoyés gratuitement expliquant toute chose. Adresser BAXTER & CIE., Banquiers, 17, Rue Wall, New-York. Québec, 5 mars 1879.—lan 710



TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, JUIN 1879.

ARRIVÉE.	MALLES.	CLOTURE.
A.M. P.M.	ONTARIO.	A.M. P.M.
8.00	Ottawa, par chemin de fer (a)	1.45
	.....	6.15
8.00	Province d'Ontario (a)	1.45
	.....	6.15

QUEBEC.

8.00	Arthabaska, Sherbrooke, Lennoxville, Isl. Pond, Township de l'Est et Richmond, jusqu'à Montréal, par chemin de fer, tous les jours (a)	6.15
	.....	6.15
8.00	Station de la Chaudière, Cité de Montréal, et l'Ouest par chemin de fer, tous les jours	1.45
	.....	6.15

	et Sorel, par chemin de fer, tous les jours	1.45
	.....	1.45
	Montréal, Trois-Rivières, Sorel, Batiscau, St. Pierre les Bécquets, par le bateau	4.30
	.....	6.15

8.00	Saint-Gilles et Saint-Sylvestre, tous les mardis, jeudis et samedis (a)	6.15
4.30	Rivière-du-Loup, par chemin de fer entre Québec et la Rivière du Loup, tous les jours	8.45
7.45	Par l'express est de la Rivière-du-Loup, les comtés de Gaspé et Bonaventure et les Provinces du Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, les Isles du Prince-Edouard, St.-Jean de Terre-Neuve et la Bernade via Halifax, N. S. tous les jours (b)	6.45
	.....	8.45

MALLES LOCALES.

10.30	Les comtés de Beauce et Dorchester, par chemin de fer de Lévis et Kennebec, tous les jours	3.40
	.....	4.45
8.30	3.00 Bienville Lauzon et Saint-Joseph, (Anse des Sauvages), deux fois par jour	8.00
	.....	4.45

8.00	4.30 Québec-Sud, deux fois par jour	6.30
	.....	6.15
	3.00 New-Liverpool et St.-Jean Chrysostôme, deux fois par jour	8.00
	.....	4.45

8.00	2.30 Spencer Cove, deux fois par jour	8.00
	.....	3.30
	Sillery Cove	8.00
	.....	.....

	Saint-Sauveur et Saint-Roch, quatre fois par jour	8.30
	.....	2.30
	Faubourg St.-Jean, trois fois par jour	8.30
	.....	5.00

9.00	Bergerville et Cap Rouge	3.30
	.....	4.00
4.00	St. Foye	4.00
	.....	.....

10.30	Rive Nord, (Ouest) Anse-au-Loup, Lorette, jusqu'aux Trois-Rivières, et Berthier par le chemin de Fer du Nord tous les jours	1.45
8.00	Rive Nord, (Est), par terre, Beauport jusqu'à St. Joachim, tous les jours par terre à	9.30
	.....	9.30

	Et jusqu'à la Malbaie les lundis, mercredis et vendredis par terre à	9.30
	.....	9.30
	Les comtés de Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay par les vapeurs de la Compagnie St. Laurent les mardis, mercredis, vendredis et samedis à	6.30
	.....	4.00

8.00	De d'Orléans, les lundis, mercredis et vendredis	4.00
10.30	Bourg Louis, Saint-Raymond, Pont-Houge, tous les jours à	1.45
	.....	1.45

10.00	Valcartier et Stoneham, mercredis et samedis	2.00
10.00	Laval et Lac Beauport, les mercredis et samedis	2.00
10.00	Charlesbourg, Lorette, Saint-Ambroise, tous les jours	2.00

ETATS-UNIS.

8.00	Boston et New-York, etc., tous les jours	6.15
------	--	------

INDES OCCIDENTALES.

Lettres, etc., payées d'avance, voie de New-York, sont expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles sont expédiées

Pour la Havane et les Indes Occidentales, voie de la Havane à New-York, tous les jours

Pour Saint-Thomas, les Indes Occidentales, jusqu'à New-York d'où les malles sont expédiées le 23 de chaque mois.

GRANDE BRETAGNE.

Par la voie canadienne chaque samedi (c)

Par les vapeurs de la ligne Cunard, voie de New-York, les lundis

a—Sac des malles p. chars ouvert jusqu'à

b—Do

c—Sac supplémentaire, les vendredis, midi.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Les boîtes aux lettres sur la rue seront visitées à 6.00 A. M., 10.00 A. M., 1.30 P. M., et 5.45 P. M.

Le facteur délivrera les lettres à 8.30 A. M. 10.30 A. M., et 2.30 P. M.

J. B. DRUNBAU, Maître de Poste, Québec, 25 Juin 1879—30 Oct. 1878—c. 610

# NO VELLES IMPORTATIONS !! L. BROUSSEAU.

Imprimeur et Editeur Propriétaire

—DU—

1879.—Printemps et Ete—1879.

Joseph Hamel et Freres,  
58, RUE SOUS-LE-FORT, 58.

ONT l'honneur d'annoncer à leurs nombreuses pratiques et au public qu'ils ont maintenant en mains le plus grand assortiment de marchandises nouvelles pour les saisons du Printemps et Ete, qu'ils offrent en vente à des prix défiant toute compétition et à des conditions très faciles.

- Un escompte de 10 % est accordé pour tous les achats faits au comptant.
- Département des Dames.**
- Soie noire Gros Grains.
- Soie noire glacée, (Gros de Naples).
- Soie noire turquoise pour garnitures.
- Soie en couleur à la verge.
- Patrons de robes en soie. (Nuances des plus nouvelles.)
- Satins de toutes couleurs.
- Etoffes à robes (nouveau).
- Alpacas en couleurs pour robes.
- Etoffes pour costumes.
- Etoffes à manteaux (matelassé).
- Etoffe en Serge pour pardessus de Dames.
- Garnitures pour robes et manteaux de toutes sortes.
- Rubans de toute largeur (nouveau).
- Cravates en soie, Gants en soie.

**Etoffes de Deuil.**

- Mérimos français, Paramata fin.
- Cobourg et Thibet.
- Crêpes à la verge et au rouleau.
- Etoffe crêpée pour robe

Toutes commandes pour Chapeaux, Blouses de Dames, Robes, etc., etc., seront exécutées dans le plus court délai et à la satisfaction des pratiques.

**JOS. HAMEL & FRERES,**  
No. 58, rue Sous-le-Fort, No. 58.

Departement des Messieurs.

- Tweed Anglais et Ecossois.
- Tweed Canadien.
- Tweed Ecossois double largeur pour habillements
- Patrons de vestes (nouveau).
- Serge pour habits (grande variété de patron.)
- Drap noir fin.
- Casimir noir.
- Flanelle de fantaisie.
- Etoffe à chemises (patrons nouveaux.)

**HARDES FAITES EN TWEED ET EN SERGE.**

- Gants de kid Alexandre.
- Cravates et mouchoirs en soie.
- Parapluies de toutes sortes, cannes.
- Chapeaux en feutre Anglais et Américains.
- Chemises en toile blanches et couleurs.
- Cols et poignets en toile.

**ETC., ETC.,**

Des tailleurs expérimentés sont attachés à l'établissement et toutes commandes pour habillements seront exécutées sans délai.

**JOS. HAMEL & FRERES,**  
NO. 58, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE VILLE, NO. 58.

- Tapis Prelarts, Rideaux.
- Tapis de velours.
- Tapis Bruxels.
- Tapis Tapisserie.
- Tapis impérial.
- Tapis Écossois.
- Tapis Américain (Union).
- Tapis pour escaliers.
- Tapis de Manille.
- Tapis de Cocoa.
- Prelarts Anglais et Américains.
- Rideaux en point à la verge et au patron
- Repp et Damas pour rideaux.
- Corniches et Pôles en cuivre.
- Mains en cuivre pour rideaux.
- Bagnoles pour escaliers, etc., etc.,
- Nattes en montons.
- Nattes en velours.
- Nattes en tapisserie.
- Nattes en laine.
- Nattes en cocoa
- Nattes en prelarts.
- Glands et frange en laine.

Un meublier est attaché à l'établissement pour poser les tapis, prelarts et rideaux. Toutes commandes seront exécutées sous le plus court délai.

**Jos. Hamel et Freres,**  
NO. 58, RUE SOUS-LE-FORT, B.-V.

Québec, 22 février 1879.

**CO RRIER D CANADA,**  
No. 9, Rue Buade, Haute-Ville,  
QUEBEC.

**IMPORTATEUR DE**  
**CIRE, CIERGE, ETC.**

**Fournisseurs des Fabriques,**

**Impressions de toutes Especies, tel que :**

- TETES DE COMPTES,
- MÉMORANDUMS,
- CARTES DE VISITE,
- RAPPORTS,
- CHEQUES, et BILLETS,
- PLACARDS, AFFICHES,
- DRAFTS, ENVELOPPES,
- CATALOGUES, LISTE DE PRIX,
- MONOGRAMMES,
- CARTES D'AFFAIRES,
- PROGRAMMES, CIRCULAIRES,
- LETRES FUNÉRAIRES, Etc., Etc.

**On exécutera pour Avocats :**

- BLANCS DE SOMMATION,
- DEMANDE DE PLAIDOYER,
- FIAT,
- COMPARUTION,
- DECLARATION SUR BILLETS,
- DECLARATION SUR COMPTES,
- DECLARATION ACTE HYPOTHECAIRE,
- SUBPENA,
- AFFIDAVIT,
- INSCRIPTION,
- INVENTAIRE DE PRODUCTION

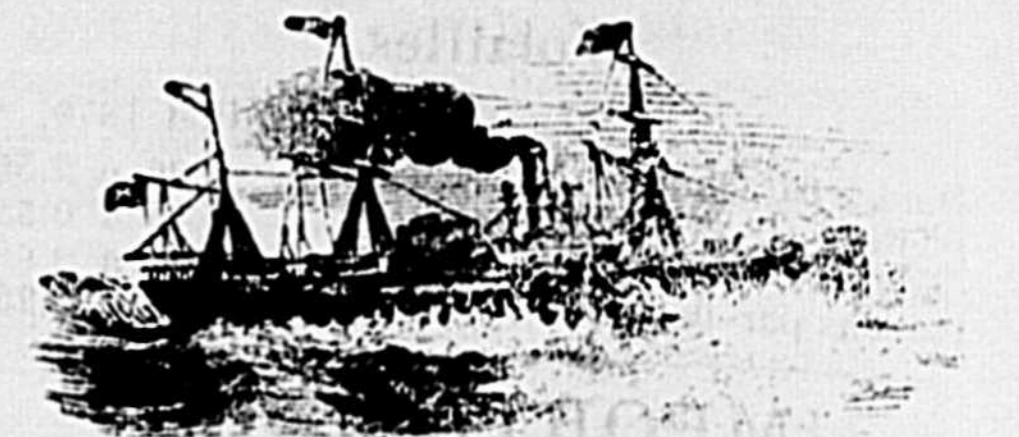
**Pour Notaires :**

- BLANCS DE BILLETS,
- QUITTANCE,
- PROCURATION,
- TRANSPORT,
- CONTRATS DE VENTE,
- CONTRATS DE MARIAGE,
- PROTET,
- D'OBLIGATION,
- BAUX A LOYER,
- SAISIE-ARRET APRES,
- JUGEMENT,
- BREF DE SAISIE-GAGERIE,
- PROCES-VERBAUX DE SAISIE,
- OPPOSITION CONTRE VENTE DE MEUBLES,
- MÉMOTRE DE FRAIS, ETC.

**Pour Huissiers :**

- BLANCS DE PROCES-VERBAUX DE SAISIE,
- BLANCS D'AVIS, ETC., ETC., ETC

**Les ordres envoyes par écrit recevront toute l'attention et seront exécutés sans délai.**



**LIGNE ALLAN.**

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1879—Arrangement d'ETE.—1879

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, bâties sur le Clyde, à double engin.

SARDINIAN	4200 Lt. Dutton, R.N.R.
CIRCISSIAN	3400 Lt. Smith, R.N.R.
POLYNESIAN	4200 Capt. R. Brown
SARMIANIAN	3600 Capt. A. Aird.
SCANDINAVIAN	3000 Capt. Barclay
RUSSIAN	3000 Capt. J. Ritchie.
MORAVIAN	2650 Capt. J. Graham.
PERUVIAN	3000 Capt. Wally.
CASPIAN	3200 Capt. Triggs.
HIBERNIAN	3400 Lt. Archer, R.N.R.
NOVA SCOTIAN	3300 Capt. Richardson
AUSTRIAN	2700 Capt. J. Wylie.
NESTORIAN	2700 Capt. Wallace.
MANITOBAN	3150 Capt. Home.
CANADIAN	2600 Capt. J. Miller.
CORINTHIAN	2000 Capt. Jas. Scott.
PRUDENTIAL	2600 Capt. Menzies.
WALDESIAN	2300 Capt. Stephens.
LUCERNE	2800 Capt. Kerr.
ACADIAN	1350 Capt. Cabel.
NEWFOUNDLAND	1500 Capt. Mylius.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUEBEC chaque SAMEDI) arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Malles et les Passagers allant en Irlande et en Écosse ou en venant partent comme suit :

**De Québec.**

CIRCISSIAN	.....	Samedi, 10 Mai.
SARDINIAN	.....	17 "
CASPIAN	.....	24 "
PERUVIAN	.....	31 "
POLYNESIAN	.....	7 Juin.
SARMIANIAN	.....	14 "
CIRCISSIAN	.....	21 "
SARDINIAN	.....	28 "
MORAVIAN	.....	5 Juillet
PERUVIAN	.....	12 "
POLYNESIAN	.....	19 "
SARMIANIAN	.....	26 "

Prix du Passage depuis Québec :  
Chambres \$70 et \$80 suivant l'accommodement.

Intermédiaire ..... \$40  
Entrepont ..... \$25

Les steamers de la ligne de Glasgow partent de GLASGOW tous les MARDIS et de Québec chaque JEUDI ou à peu près, partent comme suit :

**De Québec.**

WALDESIAN	le ou vers le	8 Mai.
PHOENICIAN	.....	15 "
CANADIAN	.....	22 "
MANITOBAN	.....	29 "
PRUSSIAN	.....	5 Juin.
LUCERNE	.....	12 Juin.
CORINTHIAN	.....	19 "

Prix du Passage de Québec :  
Chambre ..... \$60  
Intermédiaire ..... \$40  
Entrepont ..... \$25

Les billets de retour sont à prix réduits. Lits payables d'avance. Chaque vaisseau possède un chirurgien expérimenté.

Un vaisseau de service contenant les malles et les passagers destinés aux steamers de la malle de Liverpool, laissera le quai Napoléon tous les SAMEDIS matin, à NEUF HEURES précises.

Pour plus amples détails s'adresser à ALLANS, RAY & CIE., Agent Québec, 7 mai 1879 c-1.

**CONDITIONS**  
—DU—

**Courrier du Canada.**  
**Prix de l'Abonnement**  
(EDITION QUOTIDIENNE.)

CANADA—Un an	.....	\$6.00
do	.....	3.00
do	.....	1.50
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Un an	6.00
do	.....	3.00
do	.....	1.50
ANGLETERRE	Un an	25 s
do	.....	10 "
do	.....	6 "
FRANCE	Un an	50 Francs
do	.....	25 "
do	.....	15 "

**TARIF DES ANNONCES**

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :

Six lignes et au-dessous ..... 50 cents  
Pour chaque insertion subséquente 1/4

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées d'après un tarif par ligne pour la première insertion, et de 5 cents pour les insertions subséquentes.

RECLAMES :—20 cents la ligne.  
Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à

**R. PAMPHILE VALLEE,**  
Rédacteur-en-Chief

Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à

**Leger Brousseau,**  
EDITEUR-PROPRIÉTAIRE,  
NO. 9,  
RUE BUADE, HAUTE-VILLE  
QUEBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR  
**LEGER BROUSSEAU**  
Editeur-Propriétaire.  
No 9, Rue Buade, H. V., Québec